

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani



Délibération n° 15-04 du 26 septembre 2025

ACCUEIL DES DÉLÉGATIONS PALESTINIENNE ET COMORIENNE DANS LE CADRE DE L'ÉDITION 2025 DE *FEMMES DU MONDE EN SEINE-SAINT-DENIS*

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

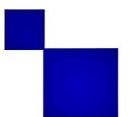
Vu sa délibération n°15-01 du 25 novembre 2021 approuvant la convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) entre le Département et l'Agence française de développement,

Vu sa délibération n°15-01 du 11 mai 2023 approuvant l'avenant à la convention de financement FICOL (Facilité de financement des initiatives des collectivités françaises) entre le Département et l'Agence française de développement,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ACCUEILLE les délégations palestinienne et comorienne, composées des représentants qu'ils auront désignés, du 15 au 25 novembre 2025, dans le cadre des Rencontres Femmes du Monde et des formations organisées par l'Observatoire départemental des violences envers les femmes ;



- PREND EN CHARGE l'ensemble des frais afférents aux séjours de ces délégations sur le budget de la Direction Europe International.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.